

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE  
& DU PAYS DE SILLÉ

## **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**

# **RAPPORT ANNUEL 2020**

- Approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°2021-099DEL en date du 12 juillet 2021 -

---

## SOMMAIRE

---

<b>I - Les modifications de la réglementation depuis le 26 septembre 2014.....</b>	<b>3</b>
1 / PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE).....	3
2 / ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) EXISTANT(E)S .....	4
3/ ELARGISSEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE .....	6
<b>II - Données Générales .....</b>	<b>7</b>
<b>III – Réalisations au 31 / 12 / 2018 .....</b>	<b>8</b>
1 / VOIRIE ET ESPACES PUBLICS .....	8
A – Délibérations de mise en œuvre et réalisation des PAVE .....	8
B – Travaux réalisés .....	11
2 / CADRE BATI .....	20
A - Logements .....	20
B - Etablissements recevant du public (ERP).....	21
3 / TRANSPORTS.....	22
<b>ANNEXES .....</b>	<b>24</b>

## PREAMBULE

### La réglementation avant le 26 septembre 2014

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », détermine un ensemble de dispositions tant au niveau architectural qu'en terme d'aménagements, touchant au cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics et les systèmes de transports afin de rendre ces locaux et installations accessibles aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

Par « cadre bâti » il faut entendre un ensemble comprenant :

- Les locaux d'habitation propriété de personnes privées ou publiques
- Les établissements recevant du public (privés ou publics)
- Les installations ouvertes au public
- Les lieux de travail

L'article 45 de la loi précisait également que « *la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite* ».

Plusieurs dispositions découlant de cette loi concernaient directement les collectivités locales :

#### - Pour les communes :

*En matière de bâtiments publics :*

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP leur appartenant ou ceux dont elles assurent la tutelle

*En matière de voirie :*

Avant le 23 décembre 2009 : élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie

#### - Pour les Communautés de Communes

*En matière de bâtiments publics :*

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments intercommunaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
  - Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP lui appartenant ou ceux dont elle assure la tutelle
- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité (obligatoire pour les intercommunalités de plus de 5000 habitants)*

- Avant le 31 décembre de chaque année : réalisation d'un rapport annuel d'accessibilité

- Le rapport doit présenter, pour chaque commune de la communauté de communes, les actions en matière d'accessibilité (bâti, voirie, transport, offre en logements accessibles) réalisées l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante. Elle fait le cas échéant des propositions visant à améliorer la situation

- Le rapport est présenté au Conseil Communautaire. Il est transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

**- Pour les personnes publiques et privées propriétaires d'ERP :**

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4

- Dispositions spécifiques pour l'Etat : Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4

## **I - Les modifications de la réglementation depuis le 26 septembre 2014**

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 est venue modifier la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

L'ordonnance a notamment prévu la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP). De même, elle prévoit des aménagements et des prolongations concernant l'accessibilité des transports publics.

Cette ordonnance modifie également les obligations d'élaboration d'un PAVE selon la taille de la commune.

De plus elle confie de nouveaux rôles à la mairie et à la commission d'accessibilité.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 définit le contenu de l'Ad'Ap. Il fixe également les conditions de son approbation par l'autorité administrative et les modalités de prorogation éventuelle des délais. Il adapte enfin les procédures existantes relatives aux demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

**Engager une démarche d'Ad'AP** sera la seule option pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité après le 1er janvier 2015.

### **1 / PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Les communes de moins de 500 habitants n'ont plus obligation d'élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave).

Les communes de 500 à 1000 habitants peuvent se limiter aux voies les plus fréquentées de la commune pour son élaboration.

Les communes de plus de 1000 habitants sont toujours tenues d'élaborer un Pave et de l'appliquer selon le calendrier et le budget prévus.

***L'obligation de mise en accessibilité de la voirie des espaces publics existe toujours lors de la création ou de l'aménagement pour toutes les communes et toutes les voies.***

## **2 / ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) EXISTANT(E)S**

La date butoir de mise en accessibilité est maintenue au 01/01/2015.

Si les ERP/IOP privés ou publics n'étaient pas accessibles à cette date, ils devaient obligatoirement déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) en Mairie (pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie) ou en préfecture pour les autres ERP.

*Exemple d'IOP : les jardins publics, les abribus, les cabines téléphoniques, les parties non bâties des campings, les aménagements divers en plein air incluant des tribunes et gradins, cimetières ...*

**Au 31 mars 2019, il n'est plus possible de déposer d'Agenda d'Accessibilité Programmée.**

La fin du dépôt des Ad'AP et des SD'AP ne signifie pas la fin des Ad'AP et des SD'AP en cours, ni les obligations en termes de mise en accessibilité du cadre bâti et des transports publics.

Les gestionnaires d'ERP et les AOT/AOM devront traduire leurs engagements en actions de mise en accessibilité et à en rendre compte à l'occasion des bilans à mi-parcours pour les ERP ou de fin de période pour les transports.

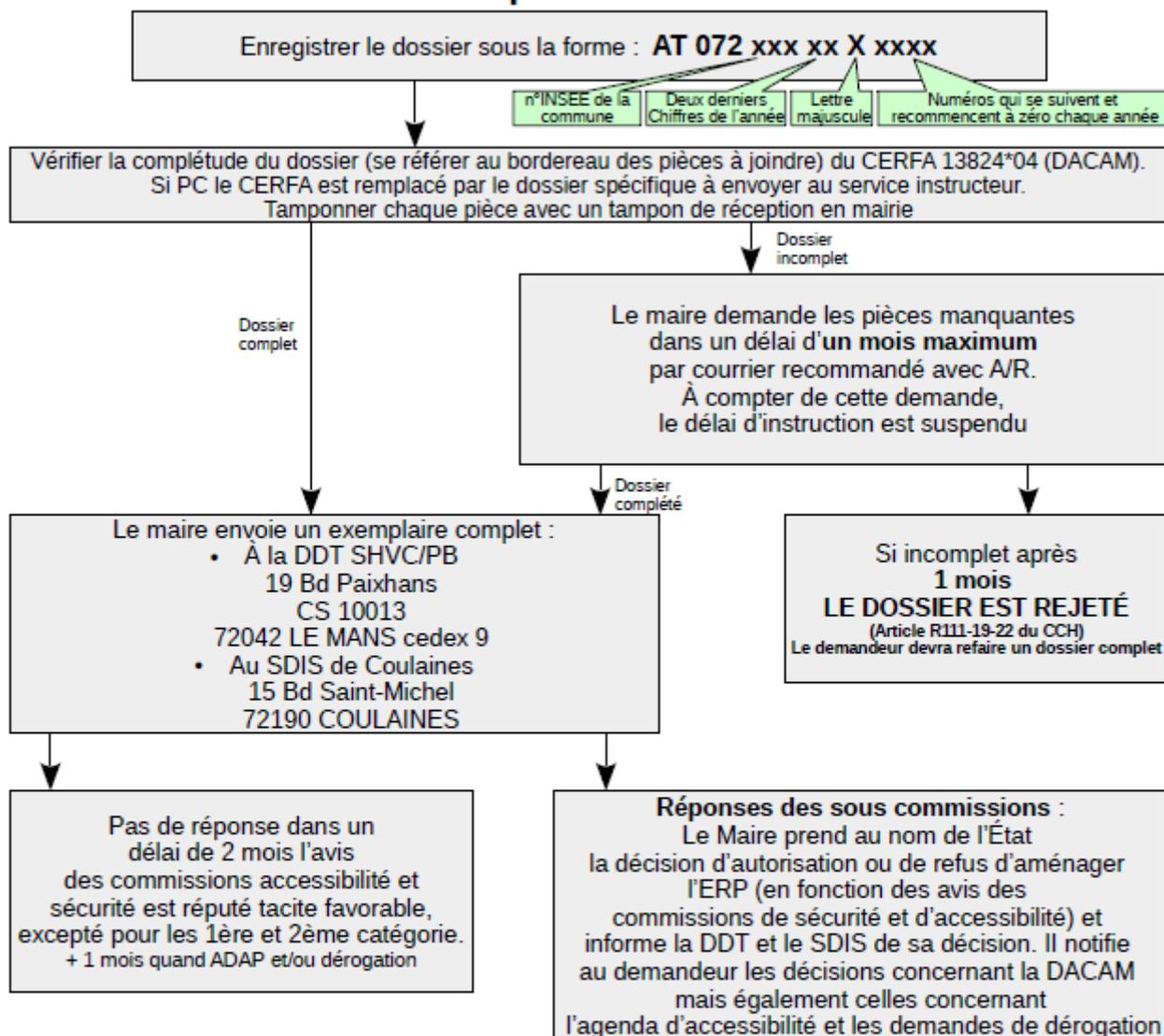
Les gestionnaires d'ERP **qui n'ont pas adhéré au dispositif** alors qu'il était obligatoire devront désormais **déposer des autorisations de travaux ou des permis de construire de mise en conformité totale**, sous peine de **sanctions administratives et pénales**.

Un nouveau cerfa (13824\*04) et un dossier spécifique nécessaire à l'instruction des demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.

Un schéma de la procédure de dépôt des autorisations de travaux est présenté ci-après.



## Je reçois un dossier d'autorisation de travaux pour un ERP, que faire ?



## Que faut-il faire lorsque les travaux sont terminés ?

À la fin des travaux soumis à PC, le demandeur doit fournir une attestation d'achèvement des travaux dans les deux mois :

- pour les ERP de 5ème catégorie : attestation établie par le demandeur de la DACAM accompagnée de toutes pièces justifiant la réalisation des travaux (factures, photos, etc)
- pour les autres catégories : rapport vierge de toute observation établie par un contrôleur technique agréé ou un architecte n'ayant pas participé au projet

Dans le cas d'une création d'ERP, le maire rédige un arrêté d'ouverture qui est notifié à l'exploitant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Une copie de la décision est envoyée à la DDT.

### **3/ ELARGISSEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Les commissions communales ou intercommunales deviennent « pour l'accessibilité » tout court – l'ajout « aux personnes handicapées » étant supprimé. Leur composition est précisée et élargie aux:

- associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- représentants des acteurs économiques ;
- représentants d'autres usagers de la ville.

La commission était destinataire des Ad'Ap et des SDA-Ad'Ap. (Ad'Ap pour les Schémas directeurs d'accessibilité des services de transport collectif)

Elle a comme nouvelle mission **de recenser par voie électronique les établissements accessibles ou en cours d'accessibilité**. Enfin son rapport annuel est adressé à un destinataire supplémentaire : le comité départemental des retraités et des personnes âgées.

La commission est destinataire des attestations d'accessibilité des établissements accessibles au 31/12/2014 et de ceux qui le deviendront d'ici au 27 septembre 2015.

Elle est également destinataire des Ad'Ap des ERP/IOP de toutes les catégories.

### **5 / REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ**

*Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public*

*Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité*

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité **avant le 30 septembre 2017**.

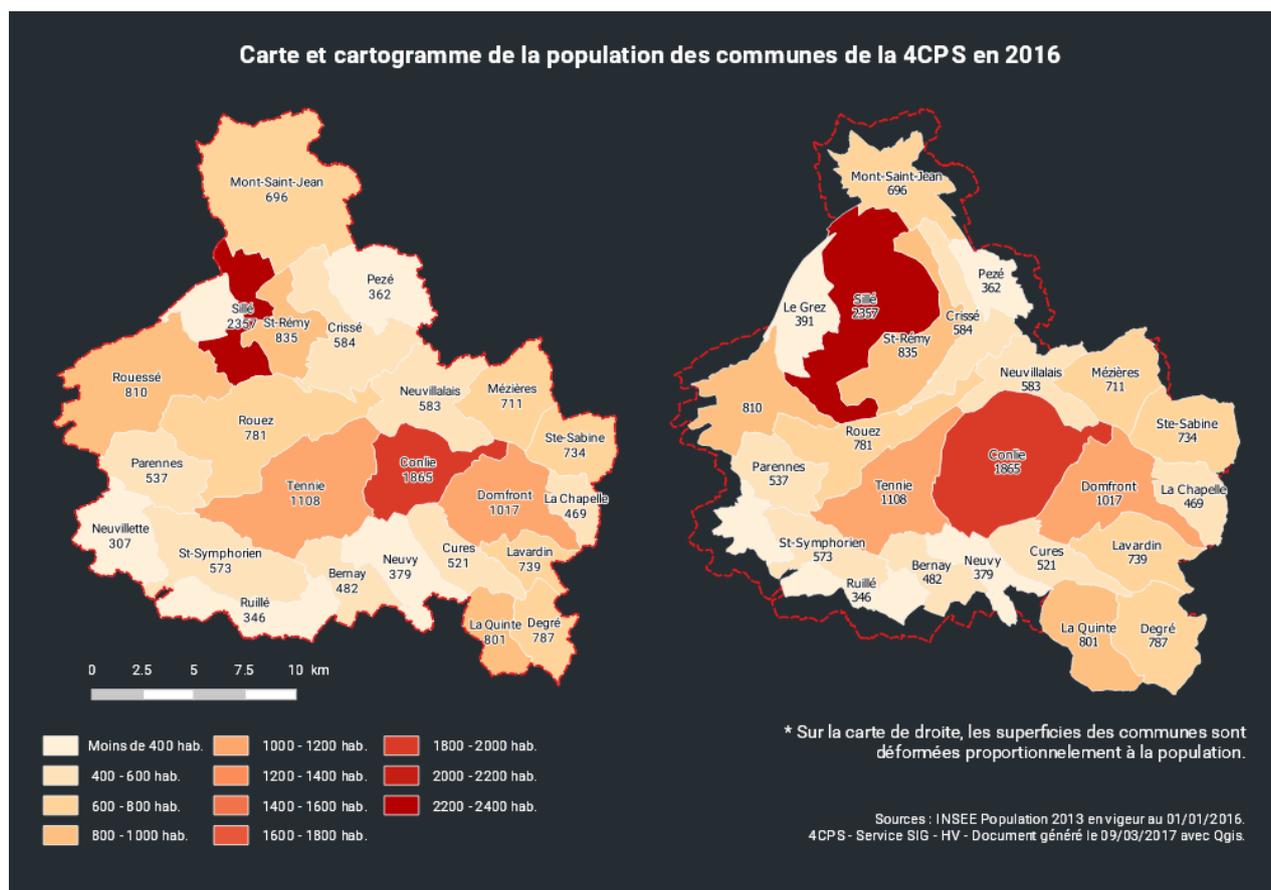
Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Ainsi, **les informations communiquées dans ce document doivent être centrées sur le service rendu** et non sur le strict respect de telle ou telle prescription réglementaire. Donner à connaître le degré d'accessibilité de son ERP revient à dire si l'établissement est accessible totalement ou partiellement. S'il l'est partiellement, quelle(s) prestation(s) l'est (le sont) et laquelle (ou lesquelles) ne l'est pas (ne le sont pas).

## II - Données Générales

La Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS) regroupe **25 communes du Département de la Sarthe**. Elle fait partie du Pays de la Haute Sarthe.

Elle est issue de la fusion intervenue au **1<sup>er</sup> janvier 2017** de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et de celle du Pays de Sillé.

Au **1<sup>er</sup> janvier 2017**, la 4CPS compte un peu plus de **9000 foyers** et **19 000 habitants**. La superficie du territoire intercommunal est de **431 km<sup>2</sup>**, soit **43,6 hab./km<sup>2</sup>**.



INSEE	Commune	2013	2014	Variation
72033	Bernay-en-Champagne	482	497	15
72066	La Chapelle-Saint-Fray	469	472	3
72089	Conlie	1865	1865	0
72109	Crissé	584	600	16
72111	Cures	521	512	-9
72113	Degré	787	797	10
72119	Domfront-en-Champagne	1017	1019	2
72145	Le Grez	391	391	0
72157	Lavardin	739	740	1

72197	Mézières-sous-Lavardin	711	716	5
72211	Mont-Saint-Jean	696	679	-17
72216	Neuwillalais	583	587	4
72218	Neuville-en-Charnie	307	307	0
72219	Neuvy-en-Champagne	379	376	-3
72229	Parennes	537	527	-10
72234	Pezé-le-Robert	362	366	4
72249	La Quinte	801	801	0
72255	Rouessé-Vassé	810	819	9
72256	Rouez	781	779	-2
72261	Ruillé-en-Champagne	346	344	-2
72315	Saint-Rémy-de-Sillé	835	846	11
72319	Sainte-Sabine-sur-Longève	734	747	13
72321	Saint-Symphorien	573	581	8
72334	Sillé-le-Guillaume	2357	2338	-19
72351	Tennie	1108	1131	23
<b>Total</b>		<b>18775</b>	<b>18837</b>	<b>62</b>

Dans le cadre de ses compétences obligatoires elle est compétente en matière d'aménagement du territoire. Une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (C.I.A.P.H.) a donc été créée par délibération du conseil communautaire La composition de la Commission est présente en annexes.

La commission intercommunale vient en complément des commissions communales qui traitent les champs d'intervention propres à leurs compétences.

**La commission est notamment chargée de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur son territoire.**

Un premier rapport a été établi pour l'année 2008 constatant la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées, sa composition et les premiers engagements des communes dans la réalisation de leur Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics.

Les rapports suivants ont recensé les Plans d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics approuvés, ont dressé l'état d'avancement des communes en cours d'élaboration de leur PAVE et ont listé les travaux réalisés dans ce cadre.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié leur appellation ainsi Les commissions communales ou intercommunales deviennent « pour l'accessibilité » tout court – les termes « aux personnes handicapées » étant supprimés.

### **III – Réalisations au 31 / 12 / 2020**

#### **1 / VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

##### **A – Délibérations de mise en œuvre et réalisation des PAVE**

Réf. : Art. 45 de la Loi du 11 février 2005 - Décret n° 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 - Arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques)

Commune	<b>Date de délibération du PAVE</b>	PAVE Approuvé
Bernay-en-Champagne	26 novembre 2008	Approuvé le 24/12/2009
La Chapelle-Saint-Fray	2 décembre 2008	Approuvé le 07/10/2010
Conlie	2 décembre 2008	Approuvé le 20/01/2010
Crissé	24 juin 2010	Approuvé le 12/04/2011
Cures	25 novembre 2008	Approuvé le 28/09/2009
Degré	14 octobre 2008	Approuvé le 29/01/2011
Domfront-en-Champagne	27 octobre 2008	Approuvé le 14/12/2009
Le Grez		
Lavardin	5 décembre 2008	Approuvé le 05/03/2010
Mézières-sous-Lavardin	13 février 2009	Approuvé le 22/12/2011
Mont-Saint-Jean		2012
Neuville-lalais	15 décembre 2008	Approuvé le 18/01/2011
Neuville-en-Charnie		
Neuvy-en-Champagne	1 <sup>er</sup> décembre 2008	Approuvé le 21/06/2010
Parennes		
Pezé-le-Robert		
La Quinte	30 janvier 2009	Approuvé le 05/03/2010
Rouessé-Vassé	2009	2009
Rouez		Décembre 2010
Ruillé-en-Champagne	1 <sup>er</sup> décembre 2008	Approuvé le 11/04/2011
Saint-Rémy-de-Sillé		??????
Sainte-Sabine-sur-Longève	23 octobre 2008	Approuvé le 06/09/2010
Saint-Symphorien	11 décembre 2008	Approuvé le 16/09/2010
Sillé-le-Guillaume		
Tennie	1 <sup>er</sup> décembre 2008	Approuvé le 30/08/2010

Pour répondre aux préoccupations en matière d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments existants, voiries et espaces publics un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) devait être réalisé par les communes pour le 22 décembre 2009.

Ce document comprend :

- un état des lieux de l'accessibilité de tous les lieux publics,
- des propositions de mesures à mettre en œuvre en matière d'accessibilité,
- un calendrier de réalisation traitant de la voirie, des aménagements des espaces publics, des circulations piétonnes et des aires de stationnement.

Ainsi l'ensemble des PAVE communaux ont été finalisés en 2011, ce qui permet une vision globale des plans à l'échelle de la Communauté de Communes.

Ces documents ont été réalisés en interne. Les comités de pilotage et de suivi s'appuyant parfois sur les conseils de structures comme le CAUE ou la DDT ou dans le cadre de stage d'étudiants en urbanisme.

### **A titre d'information, le bilan des PAVE des communes de la Champagne Conlinoise était le suivant :**

Bien que de présentations différentes, les PAVE élaborés répondent à tous les critères définis.

**- Etat des lieux de l'accessibilité de tous les lieux publics, la voirie, aménagements des espaces publics, des circulations piétonnes et des aires de stationnement)**

**- Propositions de mesures à mettre en œuvre en matière d'accessibilité,**

Aucune impossibilité de mise en accessibilité n'a été relevée concernant les cheminements ou les accès.

**- Calendrier de réalisation**

Les calendriers de réalisations des travaux ou aménagements donnent plus ou moins de précisions sur les échéances. Certains indiquent des années de réalisation, d'autres donnent simplement une échelle de temps (court/moyen/long termes). Pour certains travaux, les échéances sont indéterminées.

**- Prévisionnel du coût des travaux**

11 PAVE sur les 15 étudiés proposent des estimations chiffrées pour tout à partie des investissements prévus.

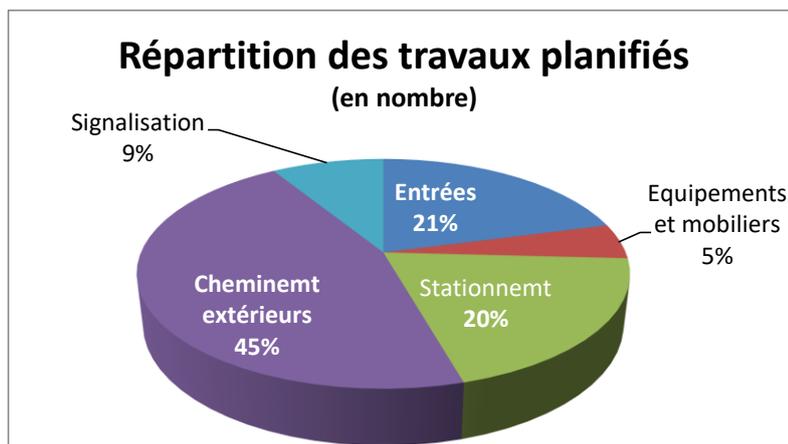
**- Recensement des établissements recevant du public.**

Le recensement des établissements recevant du public est effectué dans tous les PAVE. Néanmoins, il est ou plus ou moins exhaustif : certains se limitant aux ERP communaux et d'autres y intégrant l'ensemble des ERP (autres ERP publics et ERP privés voire les locaux d'entreprise n'ayant pas vocation à accueillir du public). Aucune précision sur leur classement n'est indiquée.

**- Type de handicaps pris en compte :**

Le handicap moteur est le plus important dans la réflexion pour l'élaboration des PAVE. La déficience visuelle est néanmoins très souvent intégrée dans les diagnostics réalisés. L'appréciation des autres handicaps (cognitif, auditif) n'apparaît pas.

Comme le montre le schéma ci-dessous, les travaux prévus concernent principalement le cheminement (passages piéton, trottoirs ...), viennent ensuite les entrées de bâtiments communaux et les places de parkings.



## B – Travaux réalisés

### Travaux réalisés en 2020

<i>Communes</i>	<b>Travaux réalisés en 2020</b>
CURES	- Création d'un cheminement PMR dans le bourg le long de la RD 199 (200 m)
SAINT-SYMPHORIEN / TENNIE / SILLÉ-LE-GUILLAUME / DEGRÉ / CONLIE / DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE / MEZIERES-SOUS-LAVARDIN / SAINT-REMY-DE-SILLÉ / LA CHAPELLE ST FRAY / LA QUINTE / RUILLÉ-EN-CHAMPAGNE / LAVARDIN / MONT-SAINT-JEAN / PEZÉ-LE-ROBERT / NEUVILLETTE-EN-CHARNIE / PARENNES / BERNAY-NEUVY-EN-CHAMPAGNE / CRISSÉ / NEUVILLALAI / SAINTE SABINE SUR LONGEVE / ROUEZ / ROUÉSSÉ-VASSÉ / LE GREZ / NEUVILLALAI	- Aucuns travaux réalisés ou pas de réponses.

**Note : le contexte sanitaire et ses phases de confinement couplé aux périodes électorales expliquent le peu de réalisations communales pour 2020.**

### Travaux réalisés en 2019

<i>Communes</i>	<b>Travaux réalisés en 2019</b>
CONLIE	- Réalisation d'une rampe d'accès pour la salle des associations (Bâtiment de la mairie)

DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE	- Création d'un accès piétonnier accessible entre le cimetière et le bourg
DEGRÉ	- Création de 4 places handicapés pour la salle polyvalente
SAINT-SYMPHORIEN	- Acquisition d'une rampe pour l'accès à l'église
MEZIERES-SOUS-LAVARDIN	- Plateforme d'accès au commerce communal
LE GREZ	- Accessibilité des toilettes publiques - Accessibilité des toilettes de la salle communale
TENNIE	- Reprofilage de l'accès au cimetière - Création d'une rampe d'accès pour l'autel de l'église
SILLÉ-LE-GUILLAUME	- Mise en accessibilité des cheminements piétons entre la place de la gare et la maison médicale - Création de places de stationnement PMR
SAINT-REMY-DE-SILLÉ / LA CHAPELLE ST FRAY / LA QUINTE / RUILLE-EN-CHAMPAGNE / LAVARDIN / CURES / MONT-SAINT-JEAN / PEZÉ-LE-ROBERT / NEUVILLETTE-EN-CHARNIE / PARENNES / BERNAY-NEUVY-EN-CHAMPAGNE / CRISSÉ / NEUVILLALAI / SAINTE SABINE SUR LONGEVE / ROUEZ / ROUÉSSÉ-VASSÉ	- Aucuns travaux réalisés ou pas de réponses.

## Travaux réalisés en 2018

<i>Communes</i>	<b>Travaux réalisés en 2018</b>
CRISSÉ	- Réalisation d'un trottoir du centre-ville à la gare (sécurisation du cheminement)
BERNAY-EN-CHAMPAGNE	- Accessibilité du cimetière
ROUEZ-EN-CHAMPAGNE	- Accessibilité des commerces (accès de plain-pied) - Accessibilité de plain-pied du gymnase - Accessibilité de plain-pied de l'église - Création de places de parking PMR au gymnase
NEUVILLALAI	- Accessibilité de l'école - Travaux de voirie.
LE GREZ	- Accessibilité de la mairie et du cimetière
TENNIE	- Accessibilité de l'église : suppression de marches à l'entrée latérale

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marquage d'un stationnement réservé « handicapé » sur le parking de la cantine.</li> <li>- Création d'une place de parking réservé PMR à la salle polyvalente + création d'un cheminement avec la place et le circuit PMR</li> <li>- Création d'un cheminement entre la place de parking PMR de la mairie et l'entrée de la mairie.</li> </ul>
SAINTE SABINE SUR LONGEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de la Sirouanne, modification trottoir et angle de rue pour accessibilité à l'école.</li> <li>- Traçage au sol de zébra à l'entrée et la sortie du cheminement handicapé route du Tronchet et la descente du trottoir rue de la Sirouanne</li> <li>- Agrandissement sur toute la longueur du parking Mairie-école-salle polyvalente avec création d'une dizaine de place de stationnement.</li> </ul>
SAINT-REMY-DE-SILLÉ / LA CHAPELLE ST FRAY / LA QUINTE / RUILLE-EN-CHAMPAGNE / LAVARDIN / CURES / MONT-SAINT-JEAN / PEZÉ-LE-ROBERT / DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE / NEUVILLETTE-EN-CHARNIE / DEGRÉ / CONLIE / NEUVY-EN-CHAMPAGNE / PARENNES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucuns travaux réalisés ou pas de réponses.</li> </ul>

### Travaux réalisés en 2017

<i>Communes</i>	<b>Travaux réalisés en 2017</b>
LAVARDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité et sécurisation du passage piéton - Rue Fernand Poignant.</li> </ul>
NEUVILLALAI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargissement des trottoirs Rue de Verdun</li> </ul>
NEUVY-EN-CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalisation place de parking « handicapés »</li> </ul>
CURES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaine de déplacement n° 1 et 2 (uniquement parking de la mairie)</li> <li>- Chaine de déplacement n°3 du parking à l'église</li> <li>- Parking handicap à côté de l'église</li> </ul>
PEZE-LE-ROBERT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'accessibilité de la mairie et de l'ancienne école</li> </ul>
DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement piéton accessible (extension du site scolaire)</li> <li>- Parking site scolaire</li> <li>- Création d'un chemin piéton accessible (100 m) Route des sources</li> </ul>

LE GREZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parking Salle polyvalente</li> <li>- Accès et parking Eglise</li> <li>- Parking cimetièrre</li> </ul>
TENNIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalisation dans l'école, Bibliothèque, cantine</li> <li>- Amélioration de l'accès côté nord de l'église</li> </ul>
SAINTE SABINE SUR LONGEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du cheminement entre la rue de Poché et le chemin des tuileries</li> <li>- Accessibilité des allées du cimetière</li> <li>- Rampe d'accès au presbytère</li> </ul>

### **Travaux réalisés en 2016 (CC Champagne Conlinoise)**

<b>Communes</b>	<b>Travaux réalisés en 2016</b>
NEUVILLALAIS, CURES, DEGRE, LA QUINTE, LA CHAPELLE St FRAY, NEUVY en CHAMPAGNE, ST SYMPHORIEN	Aucuns travaux réalisés en 2016
LAVARDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 2 places de parking réservées aux personnes handicapées – Place de la Comtesse de Sévigné</li> </ul>
MEZIERES-SOUS-LAVARDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des trottoirs, Route de Beaumont et Route du Mans</li> <li>- Installation d'une rampe d'accès à la salle des TAP</li> </ul>
RUILLE en CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation du cheminement piétonnier (terrain communal / Place de l'église)</li> <li>- Accessibilité Salle Communale</li> </ul>
CONLIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement « place handicapée » La Poste</li> <li>- Toilettes publiques municipales</li> <li>- Création et sécurisation d'un trottoir accessible PMR</li> <li>- Chemin piétonnier accessible (maison médicale)</li> </ul>
DOMFRONT-en-CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement piéton accessible (extension du site scolaire)</li> <li>- Création de places de parking « handicapé »</li> </ul>
Ste SABINE sur LONGEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du trottoir à l'angle de la Rue de la Sirouanne</li> <li>- Création cheminement PMR , Rte du Tronchet</li> </ul>
BERNAY-EN-CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité toilettes publiques</li> <li>- Accessibilité Point Lecture / relais Poste</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité mairie</li> <li>- Accessibilité Relais de la Champagne</li> </ul>
TENNIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de voirie (rues Prosper Hirbec, A. Busson et de l'Hospice)</li> <li>- Mise en accessibilité de 2 entrées de commerce</li> </ul>

### **Travaux réalisés en 2015 (CC Champagne Conlinoise)**

<b>Communes</b>	<b>Travaux réalisés en 2015</b>
NEUVILLALAI, DEGRE, MEZIERES-sous-LAVARDIN, LA QUINTE, LA CHAPELLE St FRAY, NEUVY en CHAMPAGNE, BERNAY en CHAMPAGNE, CURES, RUILLE en CHAMPAGNE, CONLIE, TENNIE, LAVARDIN	Aucuns travaux réalisés en 2015
DOMFRONT-en-CHAMPAGNE	- Acquisition d'une rampe amovible à l'agence postale
Ste SABINE sur LONGEVE	- Pose de panneaux pour les places de parking réservées au PMR (extension du parking de la salle polyvalente).
St SYMPHORIEN	- Fin des travaux d'accessibilité de la Mairie et de l'agence postale

### **Travaux réalisés en 2014 (CC Champagne Conlinoise)**

<b>Communes</b>	<b>Travaux réalisés en 2014</b>
NEUVILLALAI, DEGRE, MEZIERES-sous-LAVARDIN, LA QUINTE, LA CHAPELLE St FRAY, NEUVY en CHAMPAGNE, BERNAY en CHAMPAGNE	Aucuns travaux réalisés en 2014
LAVARDIN	- Création de 2 places de parking réservées aux personnes handicapées – Mairie et Salle polyvalente
CURES	- Accessibilité de la Mairie et de la salle intergénérationnelle
RUILLE en CHAMPAGNE	- Accessibilité chemin piétonnier
CONLIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des trottoirs Rue de Tennie et Place de l'église</li> <li>- Pose de bandes podo-tactiles aux passages piétons</li> </ul>
DOMFRONT-en-CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès PMR au bureau de vote de l'espace Domfront</li> <li>- Réalisation de 800m de trottoirs protégés et accessibles – Route de Lavardin</li> </ul>
Ste SABINE sur LONGEVE	- Aménagement des trottoirs Rue de Poché
St SYMPHORIEN	- Accessibilité de la mairie et de l'agence postale (1 <sup>ère</sup> tranche)

TENNIE	- Accessibilité du hall d'accueil du Camping Municipal
--------	--

### **Travaux réalisés en 2013 (CC Champagne Conlinoise)**

<b>Communes</b>	<b>Travaux réalisés en 2013</b>
CURES, LA CHAPELLE St FRAY, NEUVY en CHAMPAGNE, RUILLE en CHAMPAGNE, TENNIE St SYMPHORIEN, LAVARDIN, Ste SABINE sur LONGEVE, DOMFRONT-en-CHAMPAGNE	Aucuns travaux réalisés en 2013
NEUVILLALAIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un chemin piétonnier accessible aux personnes à mobilité réduite entre l'école et la Mairie (via l'aire de jeux).</li> <li>- Pose de Panneaux de stationnement handicapés + WC accessible en Mairie</li> <li>- Réalisation du cheminement piétonnier accessible aux personnes à mobilité réduite pour l'accès à la Mairie.</li> </ul>
DEGRE	- Cheminement extérieurs adaptés à la mise en accessibilité pour la salle intergénérationnelle avec toilettes publiques
CONLIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaines de cheminement : pose de bandes podotactiles (sauf rue de Tennie)</li> <li>- Accessibilité de l'abribus Rue du Mans</li> </ul>
MEZIERES-sous-LAVARDIN	- Accessibilité du futur commerce multiservice.
BERNAY en CHAMPAGNE	- Accessibilité des écoles maternelle et primaire (création d'une rampe)
LA QUINTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du trottoir de la mairie au carrefour de la route de Lavardin :</li> <li>- - élargissement du trottoir à 1,40 m avec bordures basses aux carrefours</li> <li>- - création d'un passage pour piétons au carrefour, route de Lavardin</li> <li>- Passage piétons surbaissé à l'angle de la rue de Lavardin et de la rue principale</li> <li>- Elargissement de la porte d'accès du cyber-relais</li> <li>- Création d'une place de stationnement pour PMR</li> <li>- Réalisation d'une rampe – parvis de l'église.</li> </ul>

### **Travaux réalisés en 2012 (CC Champagne Conlinoise)**

<b>Communes</b>	<b>Travaux réalisés en 2012</b>
BERNAY en CHAMPAGNE, CURES, LA CHAPELLE St FRAY, MEZIERES-sous-LAVARDIN, NEUVILLALAI, NEUVY en CHAMPAGNE, RUILLE en CHAMPAGNE, TENNIE St SYMPHORIEN, LAVARDIN, DEGRE	Aucuns travaux réalisés en 2012
DOMFRONT en CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- -Accessibilité parking de la gare.</li> <li>- Création d'un sentier PMR (vieux chemin du Mans – 800m)</li> </ul>
CONLIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité aux classes de l'école maternelle (remplacement des 2 marches par une rampe)</li> <li>- Accessibilité aux terrains de jeux de boules (remplacement des 2 escaliers par des rampes)</li> <li>- Accessibilité au local d'accueil du camping</li> <li>- Accessibilité de la terrasse du Gite communal</li> <li>- Accessibilité au bureau de Poste</li> <li>- Accessibilité aux toilettes publiques du plan d'eau</li> </ul>
Ste SABINE sur LONGEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité à la place de l'église</li> <li>- Accessibilité à l'école</li> <li>- Stationnements handicapés pour l'école</li> <li>- Accessibilité de l'arrêt de bus (décentralisé de l'église vers le parking du cimetière)</li> </ul>

### **Travaux réalisés en 2011 (CC Champagne Conlinoise)**

<b>Communes</b>	<b>Travaux réalisés en 2011</b>
BERNAY en CHAMPAGNE, CONLIE, CURES, LA CHAPELLE St FRAY, MEZIERES-sous-LAVARDIN, NEUVILLALAI, NEUVY en CHAMPAGNE, RUILLE en CHAMPAGNE, TENNIE	Aucuns travaux réalisés en 2012
DEGRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité (accès à l'épicerie)</li> <li>- Stationnement (création d'une place réservé pour l'épicerie)</li> <li>- Cheminement (création d'un pallier de repos sur la voirie du nouveau lotissement)</li> </ul>
DOMFRONT en CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité à l'école primaire (rampe pour accès à une classe et au point lecture)</li> </ul>
LAVARDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement (aménagement de la voirie et trottoirs – rue des étangs)</li> <li>- Cheminement (création d'un espace pour les personnes à mobilité réduite – rue de la maréchalerie)</li> </ul>
LA QUINTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement (revêtement de la chaussée – Chaîne n°5-</li> </ul>

	Rue des Charmes)
Ste SABINE sur LONGEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement (éclairage d'un lotissement et d'une partie de la chaine de cheminement)</li> <li>- Stationnement –création de places réservées à la mairie, Salle polyvalente, école et cimetière.</li> </ul>
St SYMPHORIEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement du centre bourg vers la salle communale « l'entracte » (continuité et largeur des trottoirs, suppression d'obstacle, pose de trottoirs bateau)</li> </ul>

### **Travaux réalisés en 2010 (CC Champagne Conlinoise)**

<b>Communes</b>	<b>Travaux réalisés en 2010</b>
CONLIE, CURES, DOMFRONT en CHAMPAGNE, LA CHAPELLE St FRAY, NEUVY en CHAMPAGNE, St SYMPHORIEN, TENNIE, DEGRÉ, NEUVILLALAI, MEZIERES SOUS LAVARDIN, RUILLE EN CHAMPAGNE	Aucuns travaux réalisés en 2010
BERNAY en CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en accessibilité du regroupement des assistantes maternelles</li> </ul>
LAVARDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de trottoirs entre l'ancienne mairie, l'école et le centre-bourg.</li> </ul>
LA QUINTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stationnement &amp; cheminement (place de parking réservée à la Salle des fêtes et liaison piéton)  <b>[absent dans le rapport 2010]</b></li> </ul>
Ste SABINE sur LONGEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en accessibilité du cimetière (réalisation d'une entrée latérale)</li> <li>-</li> </ul>

### **E – Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) & Attestation d'accessibilité**

<b>Communes</b>	<b>Ad'AP ERP Communaux</b>	<b>Ad'Ap ERP privés</b>
CONLIE	Ad'Ap déposé pour certaines portions du cheminement. Dérogation demandée pour la Chapelle de Verniette et le lavoir	Restaurant du parc, Crédit agricole, Bijouterie Leveillé, Orthophoniste, MMA, Crédit Mutuel,
BERNAY EN CHAMPAGNE	Toilettes publiques, Mairie, Relais de la Champagne, Eglise, Point lecture, relais postal	Boulangerie (Au Palais de la gourmandise), Maison Familiale Rurale
CURES	Néant	Néant
DEGRE	Néant	Néant
DOMFRONT	Agence Postale	Restaurant du midi, Boulangerie Chevreux, Salon de coiffure Carine création,

LA CHAPELLE ST FRAY	Néant	Néant
LA QUINTE	Néant	Néant
LAVARDIN	Néant	Salon de coiffure
MEZIERES S/ LAVARDIN	Ecole, Salle des fêtes, mairie, accès et cheminement dans le bourg	Camping des Braudières
NEUVILLALAIS	Néant	Néant
NEUVY EN CHAMPAGNE	Mairie, Eglise, Salle des fêtes, Ecole, Wc publics, Cimetière,	Néant
RUILLE EN CHAMPAGNE	Ecole primaire	Néant
STE SABINE	Néant	Néant
ST SYMPHORIEN	Eglise, commerce multiservice, école publique.	Néant
TENNIE	Groupe scolaire, cantine scolaire, Salle polyvalente, Salle réunion et vestiaires football, Camping de la Vègre, Mairie – bibliothèque, Eglise, Cimetière	Néant
MONT-SAINT-JEAN	Mairie, Salle de musique, école, Toilettes municipales, Cantine, Cimetière, Salle polyvalente, église,	Bar Tabac Presse, Boulangerie,
ROUEZ-EN-CHAMPAGNE	Salle Omnisport, Fleuriste, Toilettes publiques.	
ROUESSÉ-VASSÉ	Sanitaires publics, Sanitaire Ecole, Stationnement Handicapé cimetière, Salle communale	
LE GREZ	Sanitaires publics, Salle des fêtes, Mairie, Ancienne école, Eglise, Cimetière	
SILLÉ-LE-GUILLAUME		B Informatique - rue du commandant Levrard Selarl Dr Ferrard - rue du Gal Giraud) Collège Saint cœur Marie Lycée Paul Scarron Point Vert SAS La rouge du pré – 35 rue du Dr Touchard Bab's – 2 rue du coq hardi SAS Districo – 73 allée des chauffourniers

<b>Communes</b>	<b>Attestations d'accessibilité (ERP publics)</b>	<b>Attestations d'accessibilité (ERP Privés)</b>
CONLIE	Mairie, salle des fêtes, salle des retraités, centre social, Halte-garderie, centre des finances publiques, Services de soins infirmiers à domicile, Ecole maternelle, Cantine, Médiathèque, Terrains de jeux de boules, Camping municipal, Gite communal, église, cimetière, école primaire, stade municipal et vestiaires, Gare, cours de tennis, Gendarmerie, Bureau de poste, Musée, Toilettes publiques, Maison de santé,	Auto-école CERVEIRA, Pédicure-podologue, Autant de saveur Salle multifonctions (ancienne caserne du SDIS)
BERNAY CHAMPAGNE	NEUVY-EN Néant	MFR de Bernay L'écurie du Tilleul

CURES	Ecole, Eglise, Mairie, Salle des associations, vestiaires de foot	Néant
DEGRE	Salle des fêtes, Terrain de Football, Ecole, Eglise, Epicerie, Mairie, Maison des associations, restaurant Terrain de sport de l'école	Néant
DOMFRONT	Cantine ,Eglise, salle polyvalente, Chapelle de l'Habit, Toiletttes publiques, Stade de foot & vestiaires, Agence postale, Ecole Maternelle, Ecole primaire, Mairie, Cimetière, Aire de jeux, Espace Domfront,	Néant
LA CHAPELLE ST FRAY	Néant	Néant
LA QUINTE	Néant	Néant
LAVARDIN	Néant	Néant
MEZIERES S/ LAVARDIN	Néant	Néant
NEUVILLALAIS	Local pour accueil enfants, Ecole maternelle, Salle polyvalente, Cantine, Mairie, Salle associative, Eglise	Néant
RUILLE EN CHAMPAGNE	Néant	Néant
STE SABINE	Boulangerie, Mairie, Salle polyvalente, Eglise, Ecole	Néant
ST SYMPHORIEN	Restaurant scolaire, Groupe scolaire public, Salle culturelle l'entracte, Mairie, Agence postale	Néant
TENNIE	Néant	Néant
CRISSÉ	Cimetière, Salle des fêtes, Eglise, Mairie et Agence Postale, Vestiaires du stade, Commerces multi-services, Salon de coiffure, Groupe scolaire.	
ROUESSÉ-VASSÉ	Stade, Eglise, Commerce multiservice, Mairie	
MONT-SAINT-JEAN	Ecole, Cantine, Salle de musique, mairie, Salle polyvalente, toilettes publiques, cimetière, église, commerce multiservice, boulangerie, vestiaire foot, terrain de tennis, salon de coiffure, terrain multisport.	
ROUEZ	Cabinet de sophrologie, Mairie, Agence Postale, groupe scolaire primaire et maternel, église, salle des fêtes, cantine, salon de coiffure, salle des sports	

## 2 / CADRE BATI

### A - Logements

Il existe peu de données concernant l'accessibilité du parc de logements (public ou privé). Dans leur PAVE, seules 2 communes ont identifié le nombre de logements présents sur leur commune (y compris les logements communaux) sans précision sur leur accessibilité éventuelle.

Un **bilan de l'offre locative adaptée** a été élaboré fin 2017, les bailleurs sociaux intervenants sur le département contactés par téléphone.

Bailleurs	Logements adaptés en Sarthe	Logements adaptés sur la Communauté de Communes
Sarthe Habitat	11 foyers pour pers. handicapées	2 logements adaptés sur Conlie

	(200 logements)	2 logement non adaptés sur Sillé (Le Foyer Manceau)
<b>Valloire Habitat</b>	<i>Pas d'information</i>	Pas de logements adaptés.
<b>Mancelle d'habitation</b>	<i>Pas d'information</i>	Allée de la Beslinière — place du Maine — impasse du Nord : pas de réponse sur leur accessibilité
<b>ICF Atlantique</b>	<i>Pas d'information</i>	Aucuns logements sur le territoire (adaptés ou non)
<b>Logi-Ouest</b>	9 logements adaptés à La Suze	Aucuns logements sur le territoire (adaptés ou non)

**Dans tous les cas, l'exigence d'accessibilité est intégrée en cas de futures constructions.**

**Note :** Les professionnels du bâtiment se sont organisés afin d'identifier plus facilement les professionnels capables d'effectuer les travaux d'accessibilité des logements, de la voirie et des établissements recevant ou ouverts au public.

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) a créé la marque « les professionnels de l'accessibilité ».



La Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a créé la marque « Handibat »

L'Association Qualibat propose une certification dans le domaine de l'accessibilité.

## **B - Etablissements recevant du public (ERP)**

Sur le territoire de la Champagne Conlinoise, 186 ERP publics (communaux ou non) et 73 ERP privés ont été recensés dans les PAVE. Parmi les ERP publics, 62 établissements ont été considérés comme accessibles.

A une exception près (Eglise de St Julien Le Pauvre – Commune de Neuvy), aucune impossibilité de mise en accessibilité n'a été relevée par les communes.

Une minorité d'ERP privés sont considérés comme accessibles, les autres (commerces de proximité notamment) nécessitent des aménagements plus ou moins importants. La très grande majorité sont des établissements de classe 5.

Les chambres consulaires développent progressivement des actions de sensibilisation ou de conseils vers leurs ressortissants.

Au niveau national, un *Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers (CNISAM)* issu des Chambres de métiers et de l'Artisanat, a été créé afin de répondre aux questions des professionnels de l'Artisanat (constructeur, aménageur et petits ERP)

Ce pôle propose des fiches téléchargeables sur son site [www.cnisam.fr](http://www.cnisam.fr)

Au niveau départemental, la CCI du Mans sensibilise les professionnels aux travers d'articles et de fiches conseils. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe dispose d'un agent formé au diagnostic d'accessibilité pour les artisans, elle propose également des fiches conseils.

**Les informations manquent pour effectuer un bilan sur l'ensemble de la nouvelle communauté de communes.**

### **3 / TRANSPORTS**

Le territoire est desservi par plusieurs services de transports en communs :

- **Voie ferrée- Ligne SNCF – Ligne TER n°22**

Les gares de **Conlie, Domfront en Champagne et Sillé-le-Guillaume** sont desservies par des trains TER Pays de la Loire qui circulent sur la ligne de relation n° 22 entre la gare de Rennes et la gare du Mans.

Classées comme "Haltes SNCF", ce sont des points d'arrêt non gérés (PANG) à entrée libre.

Si les accès aux quais sont accessibles, les trains ne permettent d'embarquer des voyageurs en fauteuil roulant. Le bâtiment de la gare de Conlie ne permet pas l'accès aux personnes en fauteuil. Des parkings pour les véhicules y sont aménagés. A la gare de Conlie, une place de parking réservé aux personnes à mobilité réduite a été aménagée à proximité de l'accès aux quais.

**Gare de Sillé :** Gare Accès Plus disposant des équipements suivants :

- Emplacements parking aménagés
- Chariots élévateurs
- Ascenseurs
- Fauteuils roulants
- Rampe d'accès
- Guichets aménagés
- Guichets boucles magnétiques
- Bande d'éveil de vigilance
- Portes automatiques

De son côté, la SNCF fait évoluer sa flotte de véhicules et lancera en avril 2014 sur son service commercial du réseau TER, Régiolis, un train qui vient d'être certifié 100% accessible, (conforme à la Spécification Technique d'Interopérabilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (STI PMR), norme technique européenne en matière d'accessibilité).

Source : [www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)



La Région des Pays de la Loire vient de passer commande de 15 nouvelles rames de Régiolis.

### - **Bus - Les Transports Interurbains de la Sarthe (TIS) – Ligne n° 9 Tennie- Le Mans**

La ligne 9 dessert les arrêts de Degré, La Quinte, Lavardin, Domfront, Conlie et Tennie.  
L'accès aux points d'arrêt (avec ou sans abri) est possible pour les personnes à mobilité réduite excepté à Degré où l'accès à l'abribus pose problème. Les bus ne peuvent cependant pas embarquer de personnes en fauteuil roulant.

**Les TIS proposent également le service Mobilitis**, qui permet le transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les personnes ayant une carte d'invalidité à 80 %, habitant dans une commune desservie par les lignes régulières TIS peuvent en bénéficier aux tarifs identiques à ceux des lignes classiques. La réservation se fait via un numéro vert. (Plus d'information sur [www.lestis72.com](http://www.lestis72.com))

### - **Bus - Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)**

Les arrêts prévus dans le cadre des transports scolaires sont accessibles, pour les communes dont les PAVE ont été approuvés.

### - **Co-voiturage organisé (dispositif du Conseil Général)**

Un point de rencontre identifié par un panneau est implanté à Conlie sur le parking du Super U. Ce site est accessible. Il n'est pas recensé dans le PAVE de la commune.

Des lieux de rencontre (non formalisés) existent sur les communes de Lavardin, Domfront, Bernay et Mézières-sous-Lavardin. Le site ne permet pas de distinguer les critères d'accessibilité des lieux de rendez-vous et des véhicules. (Plus d'information sur [www.covoiturage.sarthe.com](http://www.covoiturage.sarthe.com))



### - **RESO'AP (initiative de la MSA et de Génération Mouvement)**

RESO AP a pour mission l'accompagnement des personnes au domicile ou en dehors de leur domicile.

Les accompagnements sont assurés par des bénévoles œuvrant en réseau.

RESO AP est une association qui a pour but de maintenir l'autonomie par la mobilité sur le territoire et faciliter le maintien à domicile et aider à la vie quotidienne.

Le RESO'AP est actif sur le territoire de la Champagne Conlinoise depuis fin 2016.

## ANNEXES

<b>Commission Intercommunale d'Accessibilité</b>	
<b>Présidente : Mme Valérie RADOU</b>	
<b>Collège des élus communautaires</b>	
<i>La Quinte</i>	Mme Sandrine VALLÉE
<i>La Chapelle St Fray</i>	M. Bertrand CHAUDET
<i>Parennes</i>	Mme Nathalie PASQUIER-JENNY
<i>Mézières-sous-Lavardin</i>	M. Killian TRUCAS
<i>Neuville-lalais</i>	M. Jean-Claude LEVEL
<i>Mont Saint Jean</i>	Mme Sylvie LEFEVRE
<i>Ruillé-en-Champagne</i>	Mme Valérie EMERY
<i>Tennie</i>	M. Michel PATRY
<i>Ste Sabine sur Longève</i>	M. Sébastien SENEGON
<i>Sillé-le-Guillaume</i>	M. Eric POISSON
<i>Rouéssé-Vassé</i>	M. Hugues BOMBLED
<b>Collège des parties prenantes</b>	
<i>Chambre de Commerce et d'Industrie</i>	M. PEYRAMAYOU
<i>Chambre de Métiers et de l'Artisanat</i>	M. DESCHOOLMEESTER
<i>Chambre des Notaires</i>	
<i>Direction Départementale des Territoires</i>	M. RAUHOFF
<i>Sarthe Habitat</i>	
<i>Fédération Nationale des Accidentés de la vie</i>	M. SOUVRE
<i>Délégation Départementale APF</i>	
<i>Président du Centre Social de CONLIE</i>	M. SOREAU
	M. SECRETIN
<i>Directrice de la Maison de Retraite</i>	Mme LAMORRÉ
<i>Président de Génération Mouvement</i>	M. LIBERT
<i>Association Génération Mouvement</i>	M. PROVOST
<i>ADAPEI</i>	
<i>Maison d'Accueil Spécialisée - Les collines</i>	M. VIOT
<i>Pôle Gérontologique Nord Sarthe - Les tilleuls</i>	Mme MONTIGNY-FRAPY
<i>Génération Mouvement - "Pays de Sillé</i>	M. LEGUY
<i>Maison de santé pluridisciplinaire</i>	
<i>PDTE GENERATION MOUVEMENT</i>	Mme ANNICK